

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND**

L'an deux mille douze le treize avril

Le Conseil municipal de la Commune de St Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 avril 2012

Présents :

MM : MOULINIER Gérard, Maire , RESSE Jean-Jacques, DUBET Jean-Pierre, MICOINE Claude adjoints, Melle CHAUSSADAS Muriel, M. DOLE Franck, Mmes TERRIEN Dominique, GUILLEMAN Marie-Paule, Mme CADOT Martine, M. PUYTHORAC Franck.

Absent : Mr DESGROPPES Bernard

Monsieur le Maire accueille Monsieur COUMES LAUCATE Jean Raymond, Trésorier de Coutras.

Devis de remise en fonction de la cloche en volée

La société BODET Agence Sud Ouest a été contactée pour la remise en fonction de la cloche en volée. Le devis proposé s'élève à 3 568.86€ TTC. Elle propose également un contrat de maintenance pour un montant annuel de 233.22€ TTC.

Devis accepté à l'unanimité.

Invitation

Monsieur GARRAUD invite les membres du Conseil municipal à GOURS à 11 h 30, le 17 avril .

Remboursement des frais d'avocat

Un courrier sera envoyé à GROUPAMA pour demander le remboursement des frais engagés, pour représenter la commune en justice, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Redevance France Télécom

Un titre relatif à la redevance due par France Télécom pour l'enfouissement des lignes, devra être émis dans l'année.

Compte administratif

Monsieur le Maire demande à Madame CADOT Martine de présider la séance du Conseil municipal pour le vote du compte administratif 2011.

En fonctionnement

Dépenses : 295 876.26€

Recettes : 398 040.58€

Excédent de clôture de l'année : 102 164.32€

Excédent global : 451 012.60€

En Investissement

Dépenses d'investissement : 187 331.20€

Recettes d'investissement : 94 466.07€

Déficit de l'exercice : 92 865.13€

Déficit de l'année antérieure : 45 443.91€

Déficit global : 138 309.04€

Restes à réaliser en dépense : 47 648.01€

Le résultat de clôture est excédentaire : 265 055.55€.

Le compte administratif 2011 est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion

Approbation du compte de gestion de Monsieur COUME LAUCATE , receveur.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2011** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2011**
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2011**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est régulier

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2011** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2011**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : /

Affectation du résultat

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2011, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

À Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice :	excédent	102 164.32€
	déficit	
résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	348 848.28€
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	451 012.60€
	déficit	

À Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	92 865.13€
résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	
	déficit	45 443.91€

résultat comptable cumulé	excédent	
	déficit	138 309.04€
dépenses d'investissement engagées non mandatées : 47 648.01€		

recettes d'investissement restant à réaliser : 0
solde des restes à réaliser : 47 648.01€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001) 185 957.05€

Excédent (+) réel de financement (R001)

Ä **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (a1)

en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068) 185 957.05€

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

265 055.55€

TOTAL (A1)

Ä **Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur** (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

Vote des taux

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux
Le conseil municipal décide après en avoir délibéré d'appliquer les mêmes taux qu'en 2011

Taxe d'habitation : 20.10%

Taxe foncière (bâti) : 25.88%

Taxe foncière (non bâti) : 67.12%

Contribution foncière des entreprises : 25.46%

Budget 2012

Monsieur le Maire présente le budget de l'année 2012.

Budget de fonctionnement :

Dépenses : 613 926.99€

Recettes : 613 926.55€

Budget investissement :

Dépenses : 573 257.05€

Recettes : 573 257.05€

Le budget de l'année 2012 est voté à l'unanimité.

SMICVAL

Madame CADOT donne le compte rendu sommaire de l'assemblée du 7 mars 2012 et dépose le dossier au secrétariat de Mairie.

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votée par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2011.

La réunion cantonale du 20 Mars 2012, présidée par Monsieur YERLES, Conseiller

Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **13 475.91€**

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide :

- De réaliser en 2012 les opérations suivantes

Travaux de voirie 36 757.51€ TTC - 30 733.70€ HT

Autres investissements 36 734.17€ TTC - 30 714.19€ HT

Total : 73 491.68€ TTC

- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour :
60 015.77€.

-

Assainissement collectif

Monsieur DUBET propose de faire parvenir un courrier à Monsieur le Maire de Camps lui demandant de préciser sa position concernant le projet d'assainissement intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.